

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 31 mars 2010
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

5.3

**AVENANT N°9 A LA CONVENTION-CADRE DU 29 MARS 2002
AVEC L'AUT**

L'an deux mille dix, le trente et un mars à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de François-Régis VALETTE, 1^{er} Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BENYAHIA Daniel BEYNEY Georges BRISSENET Jean-Louis CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COQUART Dominique De FALETANS Gilles DESCLAUX Edmond FABRE Jean-Michel GARRIC Amapola GERMAIN Louis	LOZANO Guy MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
COHEN Jacques DUCERT Claude FAIVRE Claudia	GIL Danielle REME Jean-Michel VALETTE François-Régis
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond MIRC Stéphane	LOIDI Robert
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	SAVIGNY Thierry
HERS ET GARONNE	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis	ROUQUET Jacques GRIMBERT Georges (non votant)

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELAUBRE Elisabeth, représentée par Mme CHARLES
COHEN Pierre, représenté par M. MORIN
CUJIVES Romain, représenté par M. FABRE
DUHAMEL Thierry, représenté par M. SUSIGAN
LANGÉ Régine, représentée par M. BENYAHIA
MARQUIE Bernard, représenté par Mme ZINA-RAGGOUA
MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER
TOUCHEFEU Claude, représentée par M. CARREIRAS

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
BELLOUBET Nicole
BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
COMMENGE Jean-Claude
CROQUETTE Martine
ESCOULA Louis
FILLOLA Alain
FOURNIER Denis

FRANCHINI Paul
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GUILLOT René
GUTH Catherine
MANDEMENT André
MARCIEL Alexandre
MATEOS Henri
PARDILLOS José
SIMON Michel
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CASSETTA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
FRANCES Michel

GEIL-GOMEZ Sabine
GUEGAN Raymond
LAVIGNE Christian
MIGUEL Henri
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
ORTEGA Catherine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués En exercice : 69

Présents : 41

Votants : 49

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

Le SMEAT a adopté, 29 mars 2002, la convention-cadre avec l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine (AUT) définissant les modalités selon lesquelles la subvention annuelle du SMEAT est déterminée au regard du programme partenarial de l'Agence.

Il est rappelé, en effet, que l'ensemble des prestations à réaliser pour le compte des collectivités membres de l'Agence d'Urbanisme doivent faire, au préalable, l'objet d'une validation au titre de son programme partenarial, adopté chaque année par son Conseil d'Administration. En l'occurrence, le programme partenarial pour 2010 a été adopté par le Conseil d'Administration de l'AUT au cours de sa séance du 4 mars 2010.

Ce programme 2010 comporte, au-delà des missions permanentes d'observation et de prospective (Observatoire Urbain de l'Agglomération Toulousaine) des missions prioritaires qui intéressent plus particulièrement le SMEAT, et notamment en ce qui concerne :

- le suivi particulier des réflexions thématiques et territoriales propres à l'achèvement de la révision du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine ;
- son intérêt particulier dans les missions de veille urbaine sur la Grande agglomération toulousaine,
- son implication dans les missions de prospective et de planification,
- sa participation à la définition et à l'harmonisation des politiques publiques en matière d'habitat, d'équipements, de transports, de commerce et d'environnement.

Il est rappelé, pour information, que le volet général des études et réflexions commun aux quatre SCoT de l'Aire Urbaine fait également parti du programme partenarial de l'AUT ; son financement est assuré au moyen de la contribution du GIP InterSCoT.

Il est donc proposé, d'adopter l'avenant n°9 à la convention-cadre précitée, qui a pour objet de fixer à 372 000,00 € le montant de la subvention du SMEAT au titre du programme partenarial pour l'exercice 2010.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

Décide :

ARTICLE premier :

d'approuver l'avenant n°9 à la convention-cadre passée le 29 mars 2002 avec l'AUAT, fixant à 372 000,00 €(trois cent soixante-douze mille euros) le montant de la subvention qui sera versée par le SMEAT au titre du programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme pour l'exercice 2010.

ARTICLE 2 :

d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°9 ci-joint, ainsi que tous actes nécessaires à cet effet.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 7 avril 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN